

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 665-2**

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **3 juin 2024**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 665-2** modifiant le *Règlement numéro 665 de contrôle intérimaire concernant la densification résidentielle*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 11 juin 2024.



Me André Cordeau  
Greffier par intérim